

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

COMMUNICATION

COVID-19 : Les mesures de précaution prises par la Ville de La Baule-Escoublac dans le contexte du Coronavirus

Publié le 27 février 2020

Afin de limiter les risques de contamination du Coronavirus, notamment après la période de vacances scolaires de février, la ville de la Baule-Escoublac **a relayé, en priorité et ce depuis jeudi 27 février, les recommandations des autorités sanitaires** auprès des établissements de petite enfance, périscolaires, des écoles primaires et élémentaires publiques et des établissements pour personnes âgées handicapées et dépendantes.

Ces recommandations visent les personnes arrivant d'une zone géographique où circule actuellement le virus. Par mesure de précaution, ces personnes ne pourront être accueillies dans les établissements de petite enfance, scolaires et périscolaires pendant 14 jours, temps d'incubation de la maladie et doivent en conséquence rester chez elles.

Parallèlement, et toujours par mesure de précaution, **la Ville de La Baule-Escoublac a interdit les visites dans la résidence Bôle Eden et ce tout au long du week-end entre le 29 février et le 1^{er} mars 2020.**

Cette mesure prise par la ville est communiquée et recommandée aux autres EPAHD du secteur privé de la commune de La Baule –Escoublac.

Enfin, concernant le cas d'une femme de 58 ans, de passage à La Baule et diagnostiquée positive au Covid-19 le 27 février, elle est actuellement hospitalisée au CHU de Nantes dans un état rassurant selon les autorités sanitaires. A ce stade trois personnes de son entourage ont été identifiées comme « cas contact ». Elles font toutes l'objet d'un suivi. **Il est important de préciser que la ville de la Baule-Escoublac n'est pas aujourd'hui déclarée comme foyer de contagion.**

En cas de doute ou de question sur le coronavirus l'Agence Régionale de Santé (ARS) recommande de contacter :

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/les-mesures-de-precaution-prises-par-la-ville-de-la-baule-escoublac-dans-le-contexte-du-coronavirus-3572?>

- > La plateforme téléphonique grand public 0800 130 000 (appel gratuit)
- > Le site du ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS> (<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>)

Ce jour, vendredi 28 février 2020, une cellule de crise, à laquelle s'est jointe Sandrine Josso, députée de la 7^{ème} circonscription de Loire-Atlantique, et composée de : Yves Métaireau, Maire de La Baule-Escoublac et Président de Cap Atlantique, Docteur Brigitte Solère, maire-adjoint en charge de l'action sociale et des ressources humaines, Docteur Jacques Belot, en charge de l'évènementiel et de la communication et des relations avec les usagers, Dany Lamy, conseillère municipale déléguée en charge de l'éducation, Jean Gugole, Directeur Général des Services de la Ville, s'est réunie en mairie, afin de définir les mesures nécessaires à la gestion de la situation engendrée par le Coronavirus.

D'une manière générale, les élus baulois et les services de la Ville restent mobilisés, en lien avec les services de l'Etat, et notamment l'ARS, pour faire face à toute évolution de la situation actuelle.

Janvier 2020

INFORMATION CORONAVIRUS

2019-nCoV

POUR MIEUX COMPRENDRE

1 Qu'est-ce que le coronavirus 2019-nCoV ?

Les coronavirus constituent une famille de virus, à l'origine chez l'Homme de maladies allant d'un simple rhume à des pathologies respiratoires graves.

Un nouveau coronavirus à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019.

2 Quelles sont les zones à risque ?



Les premiers cas ont été détectés dans la ville de Wuhan (Chine).

Avant tout voyage s'informer des zones concernées en consultant la rubrique **Conseils aux voyageurs** sur le site diplomatie.gouv.fr

3 Quels sont les modes de transmission ?

Les infections pulmonaires à coronavirus se transmettent par voie aérienne (postillons, toux..) **lors d'un contact étroit et rapproché** avec une personne malade.

Aucune transmission via des objets n'a été rapportée à ce jour.

4 Quand une personne est-elle contagieuse ?

Une personne est contagieuse **uniquement** à l'apparition des symptômes.

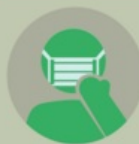


5 Quels sont les premiers symptômes ?

Fièvre, toux, difficulté à respirer survenant dans les 14 jours après le retour d'une zone à risque.



6 Comment peut-on se protéger ?



> **pour les personnes malades**, le port du masque chirurgical est recommandé afin d'éviter de diffuser la maladie par voie aérienne.

> **pour les personnes non malades** le port de ce type de masque n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée.

> **les professionnels de santé** en contact étroit avec les malades doivent utiliser des équipements de protection spécifiques.



Le **lavage des mains** est recommandé dans tous les cas.

7 Que doit faire une personne de retour d'une zone à risque ?

Au retour d'une zone où circule le coronavirus

En cas de fièvre, de toux, de difficultés à respirer **dans les 14 jours** après le retour



Rester chez soi et contacter le Samu-Centre 15 en signalant ce voyage



Ne pas aller chez le médecin ou aux urgences de l'hôpital et éviter tout contact avec son entourage.

8 Quels sont les traitements ?

La prise en charge repose sur le traitement des symptômes mis en œuvre dans les établissements de santé identifiés.

Vous avez des questions ?



<https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC





VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

